

ENSEIGNEMENTS DE LA REUNION TERRITORIALE N°3

LE MAILLON VAL D'HÉRAULT

Jeudi 24 novembre 2011 à Gigean

LES ENJEUX DU MAILLON VAL D'HÉRAULT :

1 • L'AGRICULTURE

2 • LA SÉCURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Pour BRL, l'enjeu du maillon Val d'Hérault est avant tout agricole, les besoins en eau d'irrigation étant estimés entre 4,3 et 7 millions de m³ sur le territoire concerné par Aqua Domitia. Diversifiée, l'agriculture bénéficie déjà d'un réseau d'irrigation mais ses demandes d'extension se multiplient.

La sécurisation en eau potable est également un enjeu important pour une partie du territoire, en forte croissance démographique, qui dépend en grande partie de la seule ressource constituée par l'Hérault et sa nappe d'accompagnement. Le secteur situé entre Montpellier et Agde bénéficiera à la fin 2011 du maillon Sud et de l'usine de potabilisation de Fabrègues. En revanche, le besoin de sécurisation reste important pour la vallée de l'Hérault. BRL considère néanmoins que deux tiers des besoins nouveaux de ce secteur seront couverts par les économies d'eau. Le maître d'ouvrage juge donc que le maillon Val d'Hérault doit répondre en priorité aux enjeux agricoles.

Enfin, le territoire connaît aussi le besoin de protection des milieux, notamment l'Hérault et l'étang de Thau (dont les sources d'alimentation subissent de forts prélèvements). L'ensemble de ces objectifs justifie l'appel à une ressource externe, dans la mesure où les ressources locales sont arrivées à leur limite d'exploitation (à l'exception du Salagou). Des participants nuancent ce dernier point en rappelant le potentiel des karsts, qui doit être mieux connu. Si certains d'entre eux regrettent que le maillon Sud ait été entrepris sans cette connaissance des ressources souterraines, BRL juge au contraire que l'exploitation des karsts doit être considérée comme une réponse à échéance plus lointaine que le projet Aqua Domitia.

Le coût du maillon Val d'Hérault est estimé à 90 M€, soit 50 M€ pour l'adducteur principal et 40 M€ pour les réseaux secondaires.

FORTES DEMANDES DU MONDE AGRICOLE, QUI FAIT ÉTAT DE NOMBREUX BESOINS NON ENCORE RECENSÉS

Les agriculteurs participant à cette réunion s'accordent à considérer l'irrigation comme un outil vital pour leur activité, dans un secteur connaissant une nette déprise agricole. L'agriculture représente un fort enjeu régional, du fait notamment de la demande de circuits courts, appelée à se développer. Le Val d'Hérault compte actuellement 3000 hectares irrigués, sur une surface agricole utile de 30 000 ha.

Aqua Domitia permettrait d'irriguer 4000 hectares de plus. Si Aqua Domitia est attendu avec impatience par les agriculteurs, plusieurs d'entre eux signalent que les éléments de diagnostic des besoins agricoles présentés par BRL sont loin d'être exhaustifs. Aux côtés des territoires dont les projets d'irrigation sont déjà bien identifiés (voie domitienne, vallée de la Peyne), de nombreuses autres demandes existent, bien qu'elles ne soient pas encore formalisées ou recensées.

BRL estime que les réseaux secondaires pourront s'étendre en moyenne jusqu'à 10 km de part et d'autre de l'adducteur principal. Des agriculteurs et représentants d'associations syndicales autorisées issus de territoires situés hors de ce périmètre demandent à ne pas être exclus des politiques d'irrigation. Or, la difficulté d'étendre les territoires desservis par Aqua Domitia croît proportionnellement à leur éloignement de l'adducteur et à leur altitude.

Dans certains secteurs, il peut donc être plus pertinent de mobiliser d'autres ressources qu'Aqua Domitia (retenues collinaires, utilisation accrue du barrage du Salagou...). Pour autant, certains participants s'interrogent sur le dimensionnement du projet, jugé trop faible. Les arbitrages futurs relatifs au tracé de l'adducteur suscitent également l'intérêt des participants. Des intervenants rappellent que leur action a déjà permis d'influencer le projet dans le sens d'une meilleure prise en compte des besoins agricoles, celui-ci étant à l'origine davantage destiné à l'eau potable. Il reste néanmoins à élaborer le tracé répondant au mieux aux différents besoins agricoles. Pour BRL, les critères permettant de définir ce tracé optimal résident d'une part dans la clarification des demandes sur le territoire (avec la mise en place de schémas directeurs d'eau brute), d'autre part dans le coût de desserte des différents besoins, à calibrer en fonction d'un retour sur investissement correct. Ces arbitrages ne pourront être réalisés qu'une fois l'ensemble des besoins connus. A ce sujet, le coût et le financement des réseaux secondaires dépendent également de la réponse qu'apportera prochainement la Commission européenne aux demandes d'aides. Sans aide européenne, le financement des réseaux secondaires s'avèrerait très difficile.

Quoi qu'il en soit, le monde agricole appelle à une vision globale et à long terme, qui n'envisage pas les besoins d'irrigation seulement à l'aune des demandes formalisées dans le cadre du projet Aqua Domitia : un recensement plus exhaustif des besoins et projets d'irrigation est jugé nécessaire.

DEMANDES DE GARANTIES SUR LA PRÉSERVATION DES TERRES AGRICOLES ÉQUIPÉES

Plusieurs agriculteurs rapportent des expériences de détournement de la vocation de certains équipements : le monde agricole a en effet contribué financièrement à l'équipement de terres, qui ont finalement été utilisées pour des projets d'aménagements de zones industrielles (à l'exemple de la Salamane). D'autres regrettent le retard de la mise en eau de leurs terres malgré le financement de certains équipements. Faisant ainsi état d'expériences malheureuses impliquant BRL, ils réclament des garanties quant à un réel retour sur investissement. Par exemple, proposent certains, toute perte de terres agricoles irriguées au profit d'autres usages (urbanisation, industrie,...) devrait obligatoirement être compensée par la création en un autre lieu d'un réseau d'irrigation de taille équivalente.

BRL déplore de telles situations, que l'entreprise subit sans pouvoir réellement les influencer. Si le maître d'ouvrage se déclare démuné en ce qui concerne le devenir des terres déjà irriguées, il affirme son volontarisme en ce qui concerne les futurs équipements réalisés dans le cadre du projet Aqua Domitia. Des moyens devront être définis avec les collectivités territoriales pour garantir la "sanctuarisation" des terres irriguées, c'est-à-dire le maintien durable de leur vocation agricole.

LA QUALITÉ DE L'EAU DU RHÔNE. UN DÉBAT RÉCURRENT

Plusieurs participants, issus entre autres du monde associatif, rappellent leurs réticences quant à la qualité de l'eau du Rhône. Loin d'être des craintes irrationnelles, ces réticences sont tout à fait justifiées selon eux : compte tenu des pressions que connaît la vallée du Rhône (chimie industrielle et agricole, industrie nucléaire, PCB...), l'eau du fleuve doit de fait être considérée comme étant à risque. Si les chiffres annoncés par les autorités se veulent rassurants, de trop nombreuses inconnues demeurent (effet sanitaire des molécules médicamenteuses se retrouvant dans l'eau potable, effets synergiques des différents composés présents dans l'eau...). Or, certains signaux d'alerte existent dans la région sur le plan épidémiologique, par exemple concernant les cas de puberté précoce dont l'on peut penser qu'ils résultent d'une exposition à des perturbateurs endocriniens (les travaux du Professeur Sultan, ainsi que ceux du réseau santé environnement, sont cités). L'ensemble de ces éléments justifie, selon ces participants, qu'en vertu du principe de précaution l'exposition du territoire à l'eau du Rhône soit écartée.

BRL rappelle que les PCB, dont l'existence dans le Rhône est incontestable, ne peuvent être

transférés vers le Languedoc-Roussillon, puisqu'ils se déposent dans les sédiments. En ce qui concerne les autres substances, BRL rappelle les résultats des multiples études conduites sur l'eau du Rhône. Les résultats d'analyse de l'eau distribuée par BRL devaient d'ailleurs être publiés le lendemain de cette réunion, ainsi que celles de la station d'Arago demandées à l'agglomération de Montpellier). D'une façon incontestable, déclare BRL, ces analyses montrent que la qualité de l'eau du Rhône, satisfaisante d'un point de vue règlementaire, ne pose pas de problème sanitaire ou environnemental. D'autres participants rappellent l'absence d'incident sanitaire constaté sur les produits issus des terres irriguées de longue date par l'eau du Rhône : 100% du riz français, par exemple, est arrosé par le Rhône, selon un représentant de la Chambre régionale d'agriculture.

Enfin, selon un intervenant de BRL citant l'exemple de Bouillargues, le mélange avec l'eau du Rhône peut rendre potabilisable des eaux locales chargées en pesticides. Ceci ne convainc pas certains participants pour qui les effets néfastes des pesticides ne résultent pas forcément d'une exposition ponctuelle à une forte dose, mais plutôt d'une exposition de fond à des doses même infinitésimales.

Les enjeux relatifs à la qualité de l'eau du Rhône ont fait l'objet d'une discussion impliquant plusieurs experts lors de la réunion thématique du 18 octobre à Montpellier, dont les archives peuvent être consultées sur le site du débat public.

RÉSERVES SUR LA SÉCURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE PERMISE PAR AQUA DOMITIA

Un participant rappelle que l'atelier d'experts hydrogéologues a soulevé le risque d'un effet pervers d'Aqua Domitia en matière de sécurisation, si le projet se trouve utilisé par les collectivités en substitution à des ressources existantes et non en complément. Pour la Région et BRL, la sécurisation naît en effet d'une utilisation complémentaire d'Aqua Domitia pour des territoires actuellement mono-ressources.

Or, un expert hydrogéologue doute de la réalité d'une telle diversification des ressources, particulièrement dans le cas des petites collectivités. Celles-ci n'auront pas les moyens de souscrire à Aqua Domitia tout en continuant à entretenir un captage local : l'arrivée d'Aqua Domitia les verrait donc se détourner de leur ressource locale au profit de l'eau du Rhône, et donc demeurer dépendantes d'une ressource unique. BRL expose une analyse différente : la gestion de l'eau s'effectue de plus en plus à l'échelon intercommunal, d'une taille et de moyens suffisants pour développer des stratégies de sécurisation. En outre, les usines de potabilisation peuvent desservir des territoires plus vastes que les seuls périmètres d'intercommunalités, d'où des économies d'échelle certaines.

Sur un sujet plus précis, un participant craint qu'un adducteur centralisé ne se trouve plus exposé à des menaces de pollution accidentelle ou criminelle. Il est donc indispensable de ne pas abandonner les ressources locales au profit d'une ressource unique, ce que confirme BRL.

LE BARRAGE DU SALAGOU. DIVERGENCES SUR L'OPPORTUNITÉ D'UNE UTILISATION ACCRUE

Pour BRL, le barrage du Salagou fait partie des ressources complémentaires dont une mobilisation accrue peut profiter à l'irrigation agricole sur le territoire du val d'Hérault. Le maître d'ouvrage rappelle que l'irrigation était d'ailleurs la vocation première de cet équipement. Il reste donc à définir la répartition de la ressource entre la part laissée aux milieux et la part allouée aux usages. Le Département rappelle qu'à titre expérimental, l'utilisation du barrage sera portée à 750 litres par seconde, contre 500 L/s actuellement.

D'autres participants rappellent néanmoins que le barrage du Salagou répond à des usages qu'une utilisation accrue de l'ouvrage ne doit pas remettre en cause (agriculture locale, tourisme).

GOUVERNANCE : L'AVIS DU COMITÉ DE BASSIN ET DU CONSEIL SCIENTIFIQUE RHÔNE MÉDITERRANÉE EST DEMANDÉ

La nécessité d'une gouvernance trans-bassins induite par les spécificités du projet Aqua Domitia est partagée par les intervenants. Outre la nécessaire cohérence avec les politiques de l'eau conduites dans le cadre des SAGE et SDAGE, et définies réglementairement par la DCE ou la loi LEMA⁽¹⁾, une instance de gouvernance spécifique à Aqua Domitia et concernant l'ensemble du fleuve Rhône peut être nécessaire.

Plusieurs participants demandent si le comité de bassin Rhône Méditerranée et le conseil scientifique de l'Agence de l'eau ont été appelés à formuler un avis sur le projet Aqua Domitia, ce qui représente selon eux une exigence préalable à l'acceptabilité du projet. Pour BRL, appuyé par deux participants membres de ce comité de bassin, cette instance a eu à connaître d'Aqua Domitia à deux moments : à l'origine du projet en 2008, puis à l'occasion de la délibération autorisant la contribution de l'Agence de l'eau au financement des études préalables au projet (proportionnellement à ses bénéfices pour les milieux aquatiques). La publication de tels avis dans le cadre du débat est demandée.

Par ailleurs, si la Région rappelle la vocation d'intérêt public de son concessionnaire BRL (à plus forte raison depuis sa transformation récente en société d'économie mixte), certains participants n'en font pas moins état de leur méfiance quant à un éventuel comportement marchand de l'entreprise.

AUTRES QUESTIONS

Au cours de la réunion, la question de l'utilisation de l'eau du Rhône pour l'élevage et la pisciculture est également abordée. Dans certaines exploitations, l'eau locale peut réglementairement être utilisée moyennant des installations de traitement minimales à l'échelle de l'exploitation. En sera-t-il de même pour l'eau du Rhône ?

La question des incendies est également évoquée (voir également à ce sujet les archives de la réunion d'Agde le 6/10). Le rôle de pare-feu des terres agricoles est rappelé (à condition que les terres soient bien déchaumées, nuance un participant). L'utilisation de l'eau de BRL par les services départementaux d'incendie et de secours est également mise en question, dans la mesure où elle semble s'avérer possible pour le SDIS du Gard mais pas celui de l'Hérault. Pour BRL, la possibilité réside dans une adaptation du matériel (tubulures) utilisé par les pompiers.

90 personnes ont participé à la réunion.

(1) Directive Cadre sur l'Eau (directive européenne) et Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques